

Date de la convocation 28/03/2025	Délibération N°2025-03-05	Membres : En exercice : 14 Présents : 09 Votants : 13
--------------------------------------	------------------------------	---

Le vendredi 11 avril 2025, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Luc GIOCANTI.

Etaient présents : Loigerot Maria, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Pantaloni Pierre-François, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Etaient absents : Poggioli Mathieu (procuration à Poggioli Dominique), Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules (Procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 58 514.02 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 439 848.79 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : - 108 885.94 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 548 818.23 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 698 671.38 €

En recettes pour un montant de : 1 781 205.40 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 26 351.92 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 26 351.92 €

Ligne 001 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 522 466.31 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20250411-2025-03-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à UCCIANI, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

